

Place de Montbrillant 4
Courrier postal :
Place de Cornavin 1 - 1201 Genève

Tél 022 329 13 19
info@pro-velo-geneve.ch
www.pro-velo-geneve.ch
CCP : 12-23946-7

Election du Grand Conseil et du conseil d'Etat du 15 avril 2018 : Questionnaire aux partis
Réponses du PLR Genève

Question 1 : Comment votre parti évalue-t-il le bilan « vélos » de la législature 2013-2018 ? Y a-t-il des avancées majeures ou des reculs significatifs en matière de mobilité cyclable au niveau cantonal ?

La législature a vu des avancées dans certains secteurs tels que Plainpalais, Acacias, rue de Lausanne. Plusieurs projets sont planifiés notamment autour de la Rade mais ils tardent à se réaliser. Le réseau cyclable manque encore de continuité. Il faudra dégager des axes prioritaires pour chaque mode. Le PLR est attaché à ce que chacun puisse librement choisir son moyen de transport.

Question 2 : Que pense votre parti de la piste cyclable actuellement à l'essai sur le Pont du Mont-Blanc ?

C'est une solution intéressante qui fonctionne plutôt bien. Il y a encore trop de cyclistes sur le trottoir. La réduction de la largeur des pistes voiture peut poser quelques problèmes aux plus gros véhicules de livraison et aux camions, surtout dans le virage d'entrée côté Mont-Blanc.

Question 3 : Vélos en libre-service : Genève ne connaît toujours pas de système de vélos en libre-service en activité à l'échelle cantonale, comment évaluez-vous cette situation et quels sont les moyens d'y remédier ?

Le PLR est favorable au principe du VLS. La solution étatique semblait plus chère et celle offerte par Velospot plus souple. Il est regrettable qu'aucune des deux ne puisse actuellement couvrir la totalité du canton.

Question 4 : Partagez-vous les constats de la pétition lancée par le D^r Majno et le D^r Saudan pour encourager la mobilité douce comme moyen de déplacement non-polluant, préservant ainsi la santé de nos concitoyens ? (<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02020.pdf>).

Oui

Question 5 : Comment votre parti évalue-t-il le réseau actuel de pistes et bandes cyclables, sa sécurité et son entretien ? Quelles mesures proposez-vous pour l'améliorer lors de la prochaine législature ?

Le PLR est favorable à la création de pistes cyclables partout où c'est possible et dans le cadre budgétaire cantonal. La situation n'est pas encore satisfaisante.

Question 6 : Que pense votre parti de la mesure consistant à partager les surfaces entre piétons et vélos et de la manière dont l'Etat organise cette cohabitation ?

Il faut éviter au maximum les zones mixtes où les piétons sont la partie la plus exposée en cas de contact. C'est une solution « d'urgence » à utiliser seulement quand il n'y en a pas d'autre. Dans ces zones, il est important que les cyclistes modèrent leur vitesse et adoptent un comportement respectueux. De leur côté, les piétons sont trop souvent inattentifs, en particulier quand qu'ils consultent leur smartphone en marchant.

Question 7 : Quelles mesures est-ce que votre parti compte mettre en place pour appliquer la loi sur la mobilité douce de 2011 (IN 144) ?

La réponse à cette question est largement couverte par les questions précédentes et suivantes. Priorisation des axes, pistes chaque fois que c'est possible, aménagement cyclables et piétons dans le secteur des Clés-de-Rive, aménagement bien étudié des gares CEVA. Développement des stationnements sécurisés.

Question 8 : Est-ce que votre parti est favorable au 30km/heure en ville hors du réseau routier primaire * ?

* Le réseau routier primaire a pour fonction d'assurer les échanges entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure. C'est sur ces routes que passent le trafic de transit.

Le PLR est favorable au 30km/heure dans les zones résidentielles en particulier et chaque fois que le contexte local (habitations, mobilier urbain, type de commerces et fréquentation) l'exige ou le permet. Le PLR est plus réticent à prendre cet engagement pour la totalité du réseau non-primaire, par souci de cohérence et d'honnêteté vis-à-vis de vos membres et des citoyens.

Question 9 : Est-ce que votre parti est favorable au développement des pénétrantes cyclables ?

Comme exprimé sous point 1, il faut des axes prioritaires puisque tous les modes ne peuvent pas trouver de place sur chaque axe. La Voie Verte est une avancée dans cette direction.

Questions 10 : Est-ce que votre parti estime que les budgets dédiés à la mobilité douce doivent être :

- a. nettement réduits
- b. réduits
- c. inchangés
- d. **augmentés**
- e. nettement augmentés

d. légèrement augmentés, parce que le vélo est un mode de déplacement d'avenir, particulièrement au centre-ville et sur la rade, mais dans un cadre budgétaire équilibré.

Commentaires/remarques :

Pour le PLR, le vélo doit être complémentaire des autres modes de transport. Il ne peut pas tout remplacer, en particulier le transport professionnel qui doit avoir accès aux entreprises et aux commerces.

OO **PRO VELO**
GENÈVE